En direct / APF

Lettre interne d'information de l'APF

Cette lettre est destinée à l'ensemble des acteurs de l'APF : adhérents, élus, usagers, bénévoles et salariés.

Merci de veiller à sa bonne diffusion (mail, impression, affichage…).

Février 2018 / n°68

Sommaire

ACTUALITÉ
- Emploi des travailleurs handicapés : l'APF est finalement associée à la concertation
- L'APF relance la bataille pour l'accessibilité des lieux de travail
- Gratuité du stationnement : l'APF demande le respect de la loi

pages 2 à 4

VIE ASSOCIATIVE
- Un kit pour sensibiliser à l'école inclusive

pages 4 et 5

ÉVÉNEMENT
- Semaine nationale des personnes handicapées physiques

page 5

VIE ASSOCIATIVE
- Le 42e Congrès de l'APF sous le signe de la diversité

page 6

ZOOM SUR
- Projet polyhandicap : pour des citoyens dans une société inclusive

pages 7 et 8

INITIATIVE RÉSEAU
- L'École des têtes en l'air : des regards tournés vers l'avenir

page 8 et 9

page 10 LES PHOTOS DU MOIS

COMMUNICATION
- Les régions gagnent en visibilité

page 11

INNOVATION
- Recherche-action en Moselle Est : repositionner l'APF

page 12

JEUNESSE
- Première promotion de la Master class : bilan et perspectives

page 13

Le Chiffre du mois

1300 c'est le nombre de participants attendus au 42e Congrès de l'APF (dont 350 à mobilité réduite)

Directeur de publication : Prosper Teboul
Rédactrice en chef : Aurélia Kakou
Tél. : 01 40 78 27 50
mail : aurelia.kakou@apf.asso.fr
Rédaction : Carole Bourgeois, Aurélia Kakou, Corinne Manoury et Franck Seuret
Réalisation : eden-studio.com
Date de parution : Février 2018
Association des Paralysés de France
17, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS
https://reseau.apf.asso.fr

Édito

CONGRÈS APF Montpellier 2018

Chères amies, Chers amis,

Le compte à rebours a commencé !

Nous voilà à moins de 4 mois de notre 42e Congrès ! Un événement fondateur pour repartir plein d'énergie, avec un nouveau nom « APF France handicap », un nouveau projet associatif pour les années 2018-2023, ambitieux, engagé et surtout porteur des grandes orientations pour notre association.

Avec l'appui d'une équipe nationale, composée du comité de pilotage et de plusieurs groupes de travail, les acteurs APF de la région Occitanie se seront mobilisés pendant plusieurs mois pour nous garantir les meilleures conditions d'accueil. Je les en remercie vivement et je compte sur l'engagement de tous les acteurs APF (élus, bénévoles, professionnels) pour porter nos actions, notre parole et pour partager nos projets à Montpellier.

Ce Congrès représente une formidable occasion de prendre un nouvel élan. De renforcer notre motivation et de poursuivre nos combats sur le terrain.

Rien pour nous sans nous !

Plus que jamais, l'APF est décidée à défendre ses convictions et à manifester sa volonté de co-construire une société solidaire, ouverte à toutes et à tous.

Amicalement,

Alain Rochon, Président de l'APF

À la une

Relevons ensemble le défi Origami pour le Congrès 2018 !

L'art sera mis à l'honneur sous toutes ses formes au Congrès.

Un groupe projet dédié à cette thématique lance un défi aux usagers et professionnels de toutes les structures APF pour valoriser leur fine motricité et leur sens de la créativité en revisitant une pratique artistique originaire du Japon : l'origami.

L'idée étant de créer une œuvre collective visuelle en fabriquant des guirlandes d'origamis (oiseaux, fleurs, papillons de taille moyenne) avec du papier recyclé ou spécial origami.

Objectif : 500 origamis pour le Congrès 2018 !

Envoi des œuvres avant le 15 avril 2018 à l'attention de Maïla DIVE à la Résidence du Maine - 9/11 rue Lebouis - 75014 Paris

Contact : Maïla DIVE (Chef de projet Art Congrès 2018)
culture@apf.asso.fr **- 06 81 69 54 44**

Retrouvez tous les numéros de En Direct sur https://reseau.apf.asso.fr/ rubrique « Je recherche »/« Un document »

ACTUALITÉ

Emploi des travailleurs handicapés : l'APF est finalement associée à la concertation

Suite à la publication de deux rapports, le gouvernement a lancé une concertation pour réformer le financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Cette fois, le sujet est bel et bien sur la table. Coup sur coup, deux publications officielles sur le financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ont été rendues publiques, début janvier : un référé de la Cour des comptes et un rapport des Inspections générales des affaires sociales et des finances (IGAS et IGF). Depuis plus de trois ans, l'APF demandait que le gouvernement se saisisse de cette problématique afin de trouver une solution à l'impasse budgétaire dans laquelle se trouvent l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Les établissements n'atteignant pas l'objectif légal de 6 % de travailleurs handicapés doivent verser une contribution à ces fonds chargés de leur insertion, le premier dans le secteur privé, le second dans le public. Plus ils emploient de salariés handicapés, moins ils leur versent d'argent. Résultat : les recettes annuelles de l'Agefiph et du FIPHFP ont fondu de 232 millions d'euros en six ans. De plus, les diverses ponctions réalisées par l'État ont asséché les réserves. Or, l'accroissement du nombre de travailleurs handicapés, dû, entre autres, à une meilleure reconnaissance des maladies chroniques, au vieillissement de la population active et à l'intensification du travail, exige des moyens d'intervention conséquents pour accompagner ces hommes et ces femmes.

Une véritable expertise de l'Agefiph et du FIPHFP

La Cour des comptes se montre particulièrement sévère sur la gestion de la collecte par le FIPHFP et l'Agefiph. « *Elle sous-estime leur plus-value,* nuance Véronique BUSTREEL, la conseillère nationale emploi de l'APF. *Au cours des trente dernières années, leurs travaux ont concouru à la détermination des actions qui permettent aujourd'hui à plus d'un million de personnes de travailler en milieu ordinaire. Certes, leur offre d'intervention est parfois insatisfaisante mais l'Agefiph et le FIPHFP ont développé une véritable expertise.* »

L'APF regrette surtout les différences entre les réglementations applicables au secteur privé et au secteur public et, notamment, les disparités de traitement qui en découlent pour les bénéficiaires. « *La question centrale aujourd'hui, ce n'est pas de remettre en cause les fonds mais de mobiliser le droit commun autour d'une politique publique pour l'emploi des personnes en situation de handicap en mettant fin aux pratiques de substitution et en impulsant une véritable complémentarité* », insiste Véronique BUSTREEL.

Maintenir la politique de quota

L'autre pilier sur lequel repose la politique d'emploi des personnes handicapées est l'obligation d'emploi. Le rapport IGAS-IGF souligne son impact positif et son caractère incitatif à l'emploi. « *Nous sommes attachés à la politique de quota qui jusqu'à présent est la seule à avoir fait la preuve de son efficacité même si elle reste insuffisante* », souligne Véronique BUSTREEL.

Les inspecteurs proposent de revoir rapidement les règles de calcul de la contribution afin de ramener les recettes au niveau de 2010. Autre solution, à plus long terme : mettre en place une cotisation additionnelle sur les salaires, dédiée à l'insertion des travailleurs handicapés. Une idée que l'APF juge intéressante.

Rien pour nous sans nous

Dans la foulée de la publication de ces documents, le gouvernement a lancé une concertation, le 15 février. Les huit associations, membres des collèges associatifs des deux fonds public et privé, dont l'APF, ont fait savoir, dans un communiqué de presse commun, qu'elles demandaient à y participer. « *Rien ne doit se faire pour les personnes sans que celles-ci ne soient concertées, associées, mobilisées et impliquées* », insiste Véronique BUSTREEL. La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a d'abord argué que leur représentation était assurée par trois membres du CNCPH. Devant la grogne des associations, Sophie CLUZEL a finalement accepté que quatre représentants supplémentaires soient désignés, dont l'APF. Maintenant que le sujet est sur la table, il était essentiel que les personnes handicapées prennent place autour.

ACTUALITÉ

L'APF relance la bataille pour l'accessibilité des lieux de travail

L'APF s'apprête à saisir le Conseil d'État pour obtenir que le gouvernement prenne un arrêté qui permettra de rendre enfin effectives les dispositions de la loi de 2005 sur l'accessibilité des lieux de travail.

La loi de février 2005 finira-t-elle un jour par s'appliquer aux locaux de travail ? Les textes réglementaires n'ayant pas tous été publiés, ses dispositions ne peuvent en effet pleinement entrer en vigueur. L'APF s'est associée à la Fnath (Association des accidentés de la vie) et l'Adep (Association de défense et d'entraide des personnes handicapées) pour saisir le Conseil d'État.

Un arrêté jamais publié

La loi adoptée il y a treize ans prévoit bien que « *les lieux de travail doivent être tels qu'ils soient accessibles à tous* ». Et un décret du 21 octobre 2009 précise que « les lieux de travail, y compris les locaux annexes, aménagés dans un bâtiment neuf ou dans la partie neuve d'un bâtiment existant sont accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur type de handicap ».

Mais il renvoie à un arrêté le soin de déterminer « *les modalités d'application propres à assurer l'accessibilité des lieux de travail en ce qui concerne, notamment, les circulations horizontales et verticales, les portes et les sas intérieurs, les revêtements des sols et des parois, les dispositifs d'éclairage et d'information, le stationnement automobile* ». Or, cet arrêté n'a jamais été publié. Les règles d'accessibilité en vigueur restent donc celles d'un arrêté de 1994, moins strictes.

Atténuer l'obligation de mise en accessibilité

Il n'est guère étonnant que les autorités traînent des pieds, au vu des conditions dans lesquelles le décret du 21 octobre 2009 a vu le jour. Le gouvernement Fillon avait en effet tenté d'en atténuer la portée. Dans sa version initiale, le texte qu'il avait rédigé, rendait possible des dérogations au principe d'accessibilité dans les bâtiments neufs. L'APF, l'Adep, l'Anphim (Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteurs) et la Fnath avaient alors déjà saisi le Conseil d'État.

Dans une décision rendue le 1er juin 2011, les magistrats avaient censuré l'article en cause en se référant directement à la lettre mais aussi à l'esprit de la loi du 11 février 2005. « Le législateur n'a pas entendu permettre au pouvoir réglementaire d'ouvrir des possibilités de dérogations aux règles relatives à l'accessibilité en ce qui concerne un bâtiment neuf ou la partie neuve d'un bâtiment », avaient-ils précisé. Les dérogations doivent donc rester limitées à l'existant.

Depuis, rien n'a bougé. L'APF s'est donc à nouveau résolue à saisir le Conseil d'État pour obtenir que le gouvernement prenne l'arrêté tant attendu.

ACTUALITÉ

Gratuité du stationnement : l'APF demande le respect de la loi

L'automatisation des contrôles menace la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées. Le président de l'APF a écrit au ministre de l'Intérieur pour lui demander de garantir ce droit.

« *La gratuité des places pour les personnes en situation de handicap doit continuer à être la règle, sans démarches supplémentaires.* » Le 15 janvier, Alain ROCHON, président de l'APF, a interpellé Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur sur la réforme du stationnement qui risque d'entraîner de nombreuses verbalisations abusives à l'encontre

.../...

© DR

…/…

des conducteurs ou des passagers handicapés.

Contrôles automatisés avec les voitures LAPI

De plus en plus de communes ont recours à des véhicules à lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI). Comme leur nom l'indique, elles lisent les plaques des voitures. Ce qui permet de savoir instantanément si l'automobiliste a payé son stationnement. Les horodateurs de nouvelle génération imposent en effet à l'utilisateur de rentrer son numéro d'immatriculation. Il suffit donc de croiser les deux données pour savoir qui est en règle et qui ne l'est pas. Les contrevenants reçoivent alors un forfait post-stationnement, qui, depuis le 1er janvier 2018, remplace l'amende.

Mais, dans ces conditions, que devient le droit des titulaires d'une carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion à stationner gratuitement sur toutes les places de parking, sur la voie publique ? Les LAPI les classent en effet automatiquement parmi les contrevenants puisque leur plaque n'apparaît pas parmi celles des automobilistes ayant payé.

S'identifier en mairie

Pour éviter de les sanctionner abusivement, certaines mairies invitent donc les personnes handicapées à s'identifier en mairie. Le numéro de leur voiture sera intégré dans les données du système automatisé de contrôle du stationnement.

Pour l'APF, cette solution n'est pas satisfaisante. « *Cela signifierait que chaque titulaire de la carte devrait systématiquement se signaler en mairie dès qu'il se déplace dans une ville. Cette démarche est irréalisable,* fustige Alain ROCHON. *D'autre part, comme la carte de stationnement est attachée à la personne et non au véhicule, la vérification des numéros de plaque d'immatriculation ne permettra pas d'assurer la gratuité.* »

La CNIL a édicté des règles claires

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a d'ailleurs rappelé le cadre dans lequel ces voitures LAPI devaient opérer. « *Les collectivités ne sauraient en aucun cas recourir à un quelconque dispositif de contrôle du paiement du stationnement automatisé de bout en bout* », a-t-elle précisé dans une recommandation.

La CNIL s'appuie même sur le cas des « *personnes bénéficiant de la gratuité du stationnement en raison de leur handicap* » pour démontrer qu'il est inconcevable de constater l'irrégularité du stationnement à distance. Concrètement, la LAPI doit simplement servir à repérer des véhicules supposés être en infraction. Mais un agent doit vérifier que l'automobiliste l'est réellement. Et notamment qu'il n'a pas le droit de stationner gratuitement.

« *Nous souhaiterions que vous puissiez apporter les clarifications nécessaires aux collectivités locales* », précise Alain ROCHON dans son courrier à Gérard COLLOMB. Le plus simple serait tout simplement que les collectivités respectent les règles édictées par la CNIL… ■

VIE ASSOCIATIVE

Un kit pour sensibiliser à l'école inclusive

« L'école, c'est pour tous les enfants ! » Tel est le message de la campagne pour l'école inclusive lancée fin janvier par l'APF et trois autres acteurs du handicap. Une campagne qui s'adresse en priorité aux enseignants des classes de CM1 et CM2, avec des outils pour animer des séances d'information et d'échanges que les acteurs du réseau APF sont également invités à utiliser.

Mardi 23 janvier, école élémentaire de la Porte d'Ivry, Paris 13e. Dans une classe de CM2, une séance de sensibilisation à l'école inclusive va commencer. En présence de « special guests »… Car ce matin-là, quatre associations dont l'APF lancent la campagne « L'école, c'est pour tous les enfants ! ». Sophie CLUZEL, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a donc pris place au tableau, à côté des

© Jérôme DEYA

deux bénévoles animateurs. Quant à Alain ROCHON, président de l'APF, il est lui allé s'installer au milieu des élèves.

…/…

.../...

Deux des six affiches que l'on peut trouver sur le site ecole-inclusive.org vont servir de support aux échanges. Sur la première, on lit « *Nos différences nous enrichissent et nous rendent plus forts* », sur la seconde « *Tout le monde a des capacités, l'école doit permettre à chacun de les développer* ». Les présentations faites – Marc, bénévole APF en fauteuil électrique, est comédien ; Jacques, bénévole APAJH, est enseignant retraité – la discussion peut s'engager.

« Si on était tous pareils, on aurait tous les mêmes idées »

« *C'est quoi être différent ?* » Des doigts se lèvent et les réponses fusent : « *ne pas se ressembler* », « *être porteur d'un handicap* »... « *Et si nous étions tous pareils, que se passerait-il ?* » relancent les animateurs. « *On aurait tous les mêmes idées* », avance un des élèves avant qu'un de ses camarades de classe n'ajoute : « *on s'appellerait tous Christian et on ne pourrait pas se reconnaître !* » Rires.

Pour parler d'entraide – les élèves expliquent qu'ils comparent leurs dictées pour trouver la meilleure version – Marc parle d'un conte où un « boiteux » monte sur les épaules d'un aveugle. Ce n'est qu'ensemble, qu'ils peuvent se rendre à un festin. Puis, il raconte l'histoire d'un pot fêlé dont la propriétaire n'a pas voulu se séparer car, même s'il est peu efficient pour transporter l'eau, il a permis que des fleurs poussent. Preuve que tout le monde sert à quelque chose.

Une proposition d'action de sensibilisation pour le réseau

« *C'est une proposition d'action de sensibilisation pour le réseau APF,* explique Bénédicte KAIL, conseillère nationale éducation familles à l'APF. *La déclinaison de celle que nous avions menée en 2013 auprès des collégiens et qui avait montré que nous pouvions commencer plus tôt. Au collège, la socialisation des enfants est plus difficile car, avec l'adolescence, les différences sont souvent moins acceptées, qu'elles soient liées au handicap ou non. Travailler avec les CM2 permet donc que les choses s'enclenchent avant.* »

Si les enseignants peuvent s'emparer seuls des outils du kit – dont un numéro spécial de *Mon Quotidien* – il leur est aussi proposé de solliciter des bénévoles pour animer les échanges. Les animateurs disposent aussi de ces outils, ainsi que d'un livret avec des conseils pour animer une séance. Ils seront aussi sollicités avec un questionnaire en ligne - pour recueillir leur avis et évaluer ainsi la pertinence du dispositif.

Alors, rendez-vous sur ecole-inclusive.org ! Pour faire en sorte qu'un jour, ce soit l'école qui s'adapte à tous les enfants. ■

ÉVÉNEMENT

L'APF se mobilise pour la Semaine nationale des personnes handicapées physiques du 12 au 18 mars 2018

Du 12 au 18 mars prochain à l'occasion de la Semaine nationale des personnes handicapées physiques, l'APF organise une opération de collecte dans toute la France. Elle invite le grand public à faire un geste solidaire, sous la forme d'un don ou d'un achat, et/ou à devenir bénévole lors de cette semaine de mobilisation. Comme l'an passé l'APF propose le don par SMS, une manière simple de se mobiliser ! En envoyant **"DON5" par SMS au 92 033**, le public a la possibilité de faire un don de 5 euros, qui sera prélevé directement sur sa facture téléphonique.

Les fonds récoltés permettront de mener à bien des projets et actions de proximité en faveur des personnes en situation de handicap et de leur famille. ■

VIE ASSOCIATIVE

Le 42e Congrès de l'APF sous le signe de la diversité

Du 21 au 23 juin prochain, l'APF vivra son 42e Congrès sous le soleil de Montpellier en présence des différents acteurs de l'association (adhérents, élus, représentants d'usagers, salariés, bénévoles, directeurs de structures…). À 4 mois du jour J, les préparatifs s'accélèrent, les inscriptions sont ouvertes et un 2e appel à contribution est lancé auprès des CAPFD. Leur mission : organiser une seconde vague de réunions départementales destinées à apporter les amendements nécessaires à la première version du projet associatif 2018-2023 afin qu'il soit présenté au Congrès.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars 2018

Le ton est donné ! « *Pour ce 42e Congrès, nous sommes très attachés à ce qu'une grande diversité des acteurs de notre association participent à cet événement majeur. C'est un congrès pour sortir du quotidien, pour débattre, pour prendre de la hauteur et pour repartir plus forts !* », déclarent à l'unisson Jacky DECOBERT et Pascale RIBES, coordinateurs du projet associatif et du Congrès 2018.

Pour faciliter le processus d'inscription, des référents ont été désignés pour coordonner les inscriptions au Congrès chacun à leur niveau. Les DT2A seront en charge des inscriptions des adhérents et des directeurs sur leur territoire ; les directeurs régionaux pour les équipes régionales ; des salariés du siège pour les directions nationales et le conseil d'administration. Les membres des commissions nationales, des groupes initiatives nationaux et du conseil national des usagers seront inscrits dans leur territoire de rattachement.

Plus les inscriptions seront enregistrées tôt, plus elles faciliteront l'organisation logistique de l'événement (réservations, hébergement, transports, restauration, aides humaines…).

Un programme riche et animé

À Montpellier, les jours se suivront mais ne se ressembleront pas. Le Congrès débutera le 21 juin dans l'après-midi avec la présentation du futur projet associatif qui sera soumis au vote des adhérents présents. La journée du 22 juin sera consacrée, le matin, à des ateliers, puis l'après-midi, en plénière, à une synthèse des ateliers, suivie de l'intervention d'un grand témoin et des conclusions du Congrès. La soirée sera festive et conviviale. Le Congrès se clôturera le 23 juin en fin de matinée juste après l'Assemblée générale statutaire.

Ces 3 jours seront ponctués par des temps libres au cours desquels les participants pourront découvrir des espaces animés : la Maison de l'Occitanie, l'espace Handicap et nouvelles technologies, l'espace Art et Culture… et bien d'autres surprises vous attendent !

Version 1 du projet associatif : proposez vos amendements jusqu'au 8 avril !

Vous l'attendiez ? La voici. La première version du projet associatif 2018-2023 proposée par le groupe de travail du même nom, validée par le conseil d'administration et issue de la réflexion collective des 229 réunions organisées cet automne dans toute la France.
Une première ébauche à laquelle vous pouvez apporter des amendements pour enrichir son contenu et choisir notamment son titre. Pour ce faire, chaque CAPFD est invité à organiser **entre le 1er et le 31 mars une réunion élargie à la diversité des acteurs du département**.
Les contributions sont à déposer sur la plateforme du Congrès jusqu'au 8 avril. Elles seront ensuite recueillies et synthétisées pour finaliser la version du projet associatif à adopter au Congrès.

Pour tout savoir sur le Congrès et le projet associatif 2018-2023, rendez-vous sur la plateforme du Congrès : https://congres2018.apf.asso.fr/

ZOOM SUR

Projet polyhandicap : pour des citoyens dans une société inclusive

Le projet de l'APF 2017-2022
pour la personne polyhandicapée et sa famille :
citoyens dans une société inclusive

A l'APF :

Près de 40 établissements et services sont spécialisés dans l'accompagnement de personnes polyhandicapées.

80 établissements et services ont, au sein de leurs effectifs, de quelques personnes polyhandicapées à une majorité.

« Le polyhandicap est une situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficience motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain. Il s'agit là d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique[1]. »

APF

Validé à l'automne par le conseil d'administration, le projet de l'APF pour la personne polyhandicapée et sa famille donne une feuille de route pour mieux accompagner ce public dans les cinq ans à venir. Avec des revendications propres au secteur à porter, une offre de service à développer et à diversifier ainsi que des pôles ressources à constituer.

La spécificité. C'est sans doute le mot qui revient le plus souvent à propos du polyhandicap. Dans les situations de vie, dans la réponse apportée ou dans la constitution des équipes… D'où l'intérêt d'un projet spécifique ! Celui de l'APF vient d'être réécrit et affiche désormais pour objectif de faire de la personne polyhandicapée et sa famille des « citoyens dans une société inclusive ».

« *Le précédent projet datait du rapprochement avec l'association Handas en 2011. Il fallait donc l'intégrer dans le projet APF pour que la dimension polyhandicap y soit clairement identifiée,* explique Patrice PUJOL, directeur de deux établissements APF et membre de l'équipe projet. *D'autant que le Congrès de Bordeaux, qui a permis l'adoption de* "Bougez les lignes !" *en 2012, s'intéressait déjà à l'évolution des populations.* »

Une réflexion nourrie des expériences des personnes concernées

Pour construire ce nouveau projet, une réflexion s'est engagée il y a deux ans, s'appuyant sur les expériences des différentes parties prenantes : usagers lorsqu'ils le pouvaient, familles, professionnels, partenaires… Avec quelque 40 établissements et services spécialisés dans le polyhandicap et 80 autres accompagnant des personnes polyhandicapées, l'APF dispose en effet d'une expertise fine.

« *Ce que nous voulions savoir, c'était comment nous étions organisés, comment nous accompagnions, avec quelles particularités et combien de personnes…* » explique Suzanne MALISSARD, chef de projet à la direction du développement de l'offre de service de l'APF. De là est né un document de 30 pages synthétisé en 4 pages pour une meilleure communication.

Précocité, proximité, souplesse, continuité et qualité

Il expose ce qui fait la particularité de l'accompagnement de la personne polyhandicapée. Dans quatre dimensions identifiées : le relationnel avec la communication et l'intimité, la vie quotidienne avec la prise en compte d'une temporalité particulière, le soin et le prendre soin dans son sens le plus large ainsi que les apprentissages à tous les âges. Il note aussi une évolution des attentes des familles, tant sur le maintien à domicile que la scolarisation.

Il énonce ensuite 5 principes d'actions : la précocité dans les interventions et l'accompagnement ; la proximité pour conserver notamment l'ancrage familial ; la souplesse avec une pluralité de modes d'accueil par exemple ; la continuité du parcours et enfin la qualité. Cinq principes que l'on retrouve naturellement dans la feuille de route de l'APF et notamment dans l'une de ses revendications sur le polyhandicap. À savoir, les rendre indissociables pour développer une offre de service inclusive.

Une offre diversifiée, des pôles ressources

Une offre de service que le projet amène à faire évoluer et diversifier – c'est le deuxième axe de la feuille de route après les revendications – en montant des partenariats, en poursuivant le développement des unités d'enseignement ou l'usage de la télémédecine, actuellement expérimentée dans les instituts médico-éducatifs (IME) avec le Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap), partenaire de longue date de l'APF sur le polyhandicap. « *Nous avons*

une vision totalement partagée des besoins des personnes polyhandicapées et de leur accompagnement, y compris pour la scolarisation et la démarche inclusive », confirme Roselyne BRAULT-TABAÏ, directrice générale du Cesap.

Un dernier axe enfin, propose de positionner des établissements comme pôles ressources. Mettre à disposition des compétences ou des plateaux techniques, comme la Maison d'accueil spécialisé (Mas) de Cergy qui s'est ainsi externalisée. *« L'idée, c'est de constituer un véritable réseau d'expertises national sur le sujet, de diffuser les bonnes pratiques, et d'être plus réactif et pertinent pour développer de nouvelles réponses sur les territoires »*, explique Suzanne MALISSARD. Que tout le réseau valorise et fasse reconnaître ses compétences, donc.

Le projet sera notamment au cœur des **Journées Nationales Polyhandicap 2018** qui se tiendront à Lorris, en région Centre Val de Loire les 30-31 mai et 1er juin 2018. En attendant, le « Projet de l'APF pour la personne polyhandicapée et sa famille : citoyens dans une société inclusive », ainsi que sa synthèse sont disponibles en téléchargement sur le blog de la DDOS (Codes d'accès : utilisateur = dacapf - mot de passe = dacapf).

INITIATIVE RÉSEAU

L'École des têtes en l'air : des regards tournés vers l'avenir

Depuis septembre 2017, l'IEM APF de Liévin « Le Vent de Bise » (62) accueille au sein de son établissement, l'École des têtes en l'air, une école de télé-pilotage de drones civils, destinée à développer l'inclusion professionnelle des jeunes usagers en situation de handicap par le biais des nouvelles technologies. L'école prépare ses élèves, âgés de 16 à 20 ans, au brevet théorique de pilote professionnel délivré par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Un programme de haut vol composé de 49 heures de cours théoriques, de 80 heures de formation pratique avec un pilote instructeur et de 80 heures de production, de traitement et de montage photo - vidéo.

© DR

Un levier inédit d'insertion professionnelle

En visionnant des vidéos, Marc WITCZAK, directeur de l'IEM à l'origine du projet, découvre de multiples utilisations des drones civils à visée professionnelle avec des débouchés sur des secteurs d'activité tels que le bâtiment pour inspecter une toiture ou réaliser un audit thermique, par exemple, ou encore l'agriculture, l'audiovisuel, la sécurité…

Inédit dans le domaine de l'insertion professionnelle, le projet porté par l'IEM vise 60 % de taux d'embauche en milieu ordinaire à l'issue de la formation contre 30 % dans les secteurs traditionnels. « *Notre souhait est d'obtenir pour cette activité le statut d'école de production. Ce statut permettrait d'associer sous une même organisation une école de formation professionnelle et une entreprise prestataire de services qui emploierait les jeunes sous contrat d'apprentissage* », explique Marc WITCZAK. Un tremplin pour s'intégrer au monde du travail avec ses exigences, ses rythmes et

ses contraintes tout en s'envolant vers de nouveaux métiers porteurs.

Le pilotage de drones à portée de main

Parmi les 10 jeunes qui suivent la formation, 4 apprennent à piloter dans un esprit ludique et sportif, 6 veulent en faire leur métier.

Benjamin, 17 ans, fait partie des pilotes en herbe. « *Ce n'est pas parce qu'on est en fauteuil qu'on ne peut pas faire ce métier* », affirme-t-il avec fierté. Et pour preuve, « *les personnes en situation de handicap moteur, qui utilisent tous les jours leurs fauteuils avec des joysticks, sont tout à fait aptes à travailler avec ce genre d'engins. Cela leur permet d'être libres, indépendants, d'avoir leur épanouissement professionnel, comme tout un chacun* », confirme Christophe LAMORY, éducateur spécialisé, instructeur de télé-pilotage à l'IEM.

Le pari de Marc WITCZAK est de conduire ses élèves au métier par la passion. Mission accomplie. Des vocations se dessinent déjà chez les apprentis. « *Plus tard, je me vois travailler dans la sécurité civile. Par exemple, chez les pompiers, les drones équipés de caméras thermiques permettent de repérer la source de chaleur. En gendarmerie ou lors d'accidents en montagne, les drones permettent de rechercher les personnes disparues. Si je n'étais pas en fauteuil, j'aurais voulu être pompier. Grâce au télé-pilotage de drones, je pourrai travailler dans cette branche professionnelle* », confie Benjamin. Bien qu'à portée de main, le pilotage de drones requiert des qualités indispensables. « *Il faut être concentré, calme, précis, appliqué et également bien savoir se repérer dans l'espace* », précise Mickaël, un autre élève de l'École des têtes en l'air.

Une « école universelle » à horizon 2019

Le premier objectif est de pérenniser ce projet en comptant sur la fidélité des soutiens financiers dont il bénéficie actuellement. Parmi eux : l'Union européenne via le Fonds Européen de développement régional ou encore l'assureur Generali qui a récemment récompensé l'École des têtes en l'air dans le cadre d'une opération de mécénat (*voir encadré*). Le second objectif, encore plus ambitieux, est d'imaginer à terme la création d'une « école universelle » qui s'ouvrirait également aux apprentis valides pour répondre aux convictions d'inclusion de l'association. ■

L'IEM de Liévin reçoit le prix Atout Soleil 2017

L'opération de mécénat "Atout Soleil", organisée par l'association de prévoyance GPMA et soutenue par l'assureur Generali, distingue chaque année depuis dix ans, des associations dédiées au handicap pour leur capacité d'innovation, leur efficacité sur le terrain et l'originalité de leur projet.

Le 5 décembre dernier, l'IEM APF de Liévin a reçu le prix Atout Soleil 2017 aux côtés de 14 autres associations lauréates, récompensées pour leurs initiatives autour du thème « être acteur de sa vie et dans la ville ». Les 20 000 € que l'établissement a reçus en guise de récompense lui donneront un joli coup de pouce pour investir dans de nouveaux équipements et développer l'École des têtes en l'air.

Notons que l'APF est lauréate de ce prix pour la 2e année consécutive. L'an dernier, elle avait été primée pour son expérimentation de CV numériques « Mes compétences d'abord ».

© DR

L'IEM APF de Liévin (directeur, équipe pédagogique et usagers apprentis) à la soirée de remise des prix Atout Soleil 2017.

PHOTOS DU MOIS

Pas de jambes, pas de cinéma dans les Hautes-Alpes !

« Pas de jambes, pas de cinéma » : la délégation APF des Hautes-Alpes (05) a revisité la réplique culte du film « Intouchables » pour pointer les discriminations des personnes handicapées à l'accès à la culture et aux loisirs.
Plusieurs adhérents de la délégation ont participé en tant que figurants au film « L'Apparition » de Xavier Gianolli. La production avait souhaité de « véritables » personnes en situation de handicap pour figurer dans ce film, tout à son honneur… Alors quelle déception pour ces personnes de ne pouvoir se rendre à la séance en avant-première, comme tout le monde, faute d'accessibilité de la salle de cinéma… ! Le 9 février, les adhérents réunis devant le cinéma « Le Centre » ont alerté les médias sur cette discrimination, au milieu des spectateurs valides. Un courrier d'interpellation a également été remis à l'exploitant de la salle pour connaître les mesures qui seront engagées pour la rendre accessible « *le plus tôt possible* ».

© A. BARADAT

La délégation de Haute-Garonne sur les pistes !

© APF 31

Il y en qui savent prendre l'arrivée du grand froid du bon côté ! La délégation APF de Haute-Garonne (31) a organisé une sortie au cœur des Pyrénées les 1er et 2 février dernier. Au programme : deux jours de glisse et de sensations fortes pour ses adhérents, encadrés par des moniteurs. À fond la forme !

COMMUNICATION

Les régions gagnent en visibilité sur www.apf.asso.fr

Un an après sa refonte, le site internet de l'APF propose une déclinaison de 12 « mini-sites » régionaux calqués sur son design et sa logique de navigation, en cohérence avec sa version nationale. La région Auvergne Rhône-Alpes est la première à avoir ouvert le bal en alimentant son espace dédié sur le web. C'est au tour des autres régions de se mettre au clavier et de s'emparer des outils mis à leur disposition.

Le principe est simple. La prise en main de l'outil l'est aussi. Chaque région dispose d'un référent en charge d'administrer et d'alimenter son espace à partir d'identifiants propres. « *Les différents guides d'utilisation qui m'ont été transmis par mail m'ont été utiles pour comprendre l'utilisation du back-office. Lors d'une réunion avec l'équipe régionale, nous avons décidé de l'organisation de notre page* https://auvergne-rhonealpes.apf.asso.fr/ *et des contenus qui viendraient l'enrichir. Peu à peu, les rubriques ont pris forme. Dès que je rencontrais une difficulté, j'ai pu compter sur la réactivité et la disponibilité du pôle développement digital de la Direction Communication et Marketing pour m'aider* », explique Fannie GRAFFION, chargée de communication au sein de l'équipe régionale Auvergne Rhône-Alpes.

Accessibles à partir d'une adresse dédiée, les pages régionales le seront également via le site national à compter d'avril, quand toutes les régions seront prêtes. Une double porte d'entrée pour un maximum de visibilité ! Une visibilité optimale nécessaire pour faire rayonner l'APF à l'échelle régionale selon les acteurs sur le terrain. « *En Centre-Val de Loire, je me suis aperçu que l'APF était connue au niveau départemental par les actions de proximité de nos délégations mais pas dans sa dimension régionale* », regrette Kristof COLLIOT, chef de projet communication-revendications-représentations en région Centre-Val de Loire.

Parmi les rubriques communes à chaque page régionale, on trouvera : l'agenda des événements, les actualités, la carte géolocalisée des établissements et structures APF ainsi que des offres d'emploi. Les régions sont libres de créer des rubriques supplémentaires au gré de leurs envies, selon leurs besoins et leur inspiration.

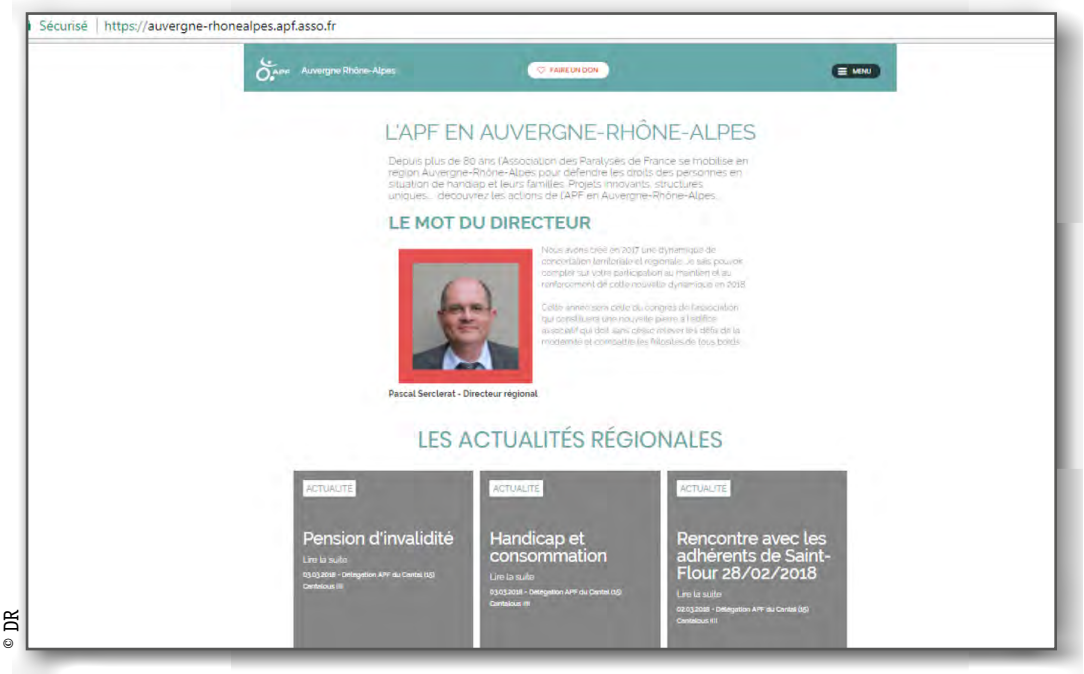

© DR

Page d'accueil du site régional auvergne-rhonealpes.apf.asso.fr

INNOVATION

Recherche-action en Moselle Est : repositionner l'APF par le biais des loisirs

La recherche-action SARLAB (en Sarre Loisirs Accompagnés Bénévolement) augure d'une nouvelle dynamique en Moselle Est. Double objectif : proposer des loisirs dotés d'un accompagnement et recouvrer la place de l'APF sur le territoire.

© DR

Activité joëlette en Moselle dont s'inspire la recherche-action SARLAB

Depuis une dizaine d'années, le territoire Moselle Est connaît une désaffection de près d'un tiers de ses adhérents. Explication : la baisse des propositions d'activités de loisirs. Pour inverser la courbe, la recherche-action SARLAB, lancée en janvier 2017, vise à impulser une nouvelle "dynamique loisir" sur le territoire pilote Moselle Est.

Première phase : identifier les besoins

« Le loisir est un prétexte à la rencontre, à l'humanisation et à l'engagement associatif ». Tel est le credo de Claude MILLERAND, directeur territorial des actions associatives en Lorraine Nord et coordinateur de la recherche-action SARLAB. « *L'innovation du projet est le co-partenariat, précise le directeur. SARLAB est premier sur le territoire à associer l'APF, l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) – et l'Université de Lorraine, des partenaires hors des champs du médicosocial et du sanitaire.* » La recherche-action est financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'APF LAB - Projets innovants, le laboratoire de l'innovation de l'APF, grâce au soutien de financeurs dont l'association Res Publica.

L'objectif de SARLAB : appréhender l'existant en matière de loisirs et connaître les aspirations des personnes en situation de handicap.

S'inspirer d'une équipe qui gagne

Pour lancer la recherche, quoi de mieux que de prendre exemple sur l'initiative à succès de la Moselle : l'activité joëlette, de la randonnée pour personnes à mobilité réduite avec des fauteuils adaptés. « *Cette activité existe depuis 16 ans*, salue Claude MILLERAND. *Des sorties mensuelles rassemblent 90 personnes handicapées et valides, de tout horizon social et de tout âge. C'est une école de formation au collectif, à la gestion matérielle et humaine. On s'en inspire largement.* » Aussi, deux chercheurs de l'Université de Lorraine et un bénévole du groupe joëlette mènent des entretiens sur la question des loisirs auprès des personnes en situation de handicap et des membres du groupe joëlette. Une phase d'analyse sera menée en juin 2018, suivie de préconisations.

Enraciner la dynamique dans le tissu social

Par ailleurs, l'offre de loisirs sera recensée sur toute la Moselle Est, ainsi que les conditions d'accessibilité, tout handicap confondu. Option originale sur le site, en cours de validation : la mention de l'accompagnement par des étudiants. « *Ce site a pour objectif d'ancrer l'APF dans le tissu social, avec les jeunes, les étudiants, les structures socio-culturelles et éducatives. Et à plus long terme, repositionner l'association auprès des acteurs du territoire* », conclue le directeur. D'ores et déjà, cinq binômes étudiants (AFEV) et participants en situation de handicap sont opérationnels et se rencontrent sur des temps de convivialité ou de loisirs. À suivre…

Une dynamique de pair émulation

L'APF LAB - Projets innovants propose une démarche d'accompagnement des projets. Pour faire jouer la force du réseau APF, l'un des axes de cet accompagnement est la mise en relation des projets entre eux dans une dynamique d'émulation entre pairs. Ainsi, plusieurs projets ont été regroupés au sein de plusieurs dynamiques de coopération. Par exemple, les régions Ile-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilisent ensemble autour d'un projet d'accueil individualisé en délégation à partir de trois initiatives locales. Cette coopération donne une forte ambition au projet auquel plusieurs directions du siège ont également été associées. On parle ici de changement d'échelle, et demain peut-être d'essaimage vers d'autres délégations.

JEUNESSE

Première promotion de la Master class : bilan et perspectives

La première Master class inter-associative "Gouvernance et engagement" de l'Institut de l'Engagement* vient de s'achever. Six jeunes de l'APF y ont été outillés pour optimiser leurs prises de responsabilités associatives. Bilan et perspectives.

© DR

La première promotion de la Master class "Gouvernance et engagement" de l'Institut de l'Engagement

Ils sont là ! Les jeunes adhérents investissent les instances de gouvernance de l'APF. Pour preuve : trois élus de moins de 30 ans au sein de son conseil d'administration et 6 % de jeunes dans les CAPFD. Afin de développer leurs prises de responsabilités associatives pour en faire un levier de participation socio-professionnelle, l'APF, la Croix-Rouge et l'Institut de l'Engagement ont ouvert la Master class " Gouvernance et engagement ".

Six lauréats de l'APF

De janvier 2017 à janvier 2018, 17 jeunes de l'APF et de la Croix-Rouge se sont retrouvés lors de quatre sessions de trois jours. Parmi ces lauréats, six bénévoles de l'APF : Thibaut BRY et Serge MABALLY, tous deux élus au CA, Leslie GASPARD, élue au CAPFD de Nice, Loïc BRISSAUD et Hélène FRANCK, membres de la Commission nationale politique de la jeunesse (CNPJ) et Rémi AUSINA, responsable d'un café solidaire. « *En un an, je les ai vus grandir et affirmer leur posture*, partage Noëlle PIRONY, conseillère technique "Loisirs-Culture-Jeunes" à l'APF. *Presque tous en situation de handicap, ils ont peaufiné leur projet associatif ou professionnel et gagné en maturité.* »

Une synthèse inter-associative

De Marseille à Tunis, la Master class a permis aux lauréats de s'ouvrir aux grands sujets de société à travers des conférences et des ateliers sur les politiques publiques liées à la jeunesse, les lobbies, les guerres ethniques ou le système carcéral. Basée sur la coopération, la formation a également permis la réalisation d'un travail collectif que décrit Loïc BRISSAUD, lauréat APF : « *Les bases de notre réflexion étaient, d'une part, la place des jeunes dans le réseau associatif et particulièrement dans la gouvernance, et, d'autre part, comment l'engagement peut-il être un passage vers la vie active.* »

Le 7 février, le fruit de leur réflexion a été présenté à Alain ROCHON, président de l'APF, Prosper TEBOUL et Jean-Christophe COMBE, respectivement directeur général de l'APF et de la Croix-Rouge. Et la synthèse a été transmise par courrier au Premier ministre. « *Ce document est une étape vers une politique associative et gouvernementale*, explique Loïc BRISSAUD. *On va passer à l'action à travers des opérations locales ou régionales ou des forums sur l'engagement associatif auprès de jeunes APF et hors APF.* »

« La rencontre avec les lauréats de l'APF m'a fait mûrir ! »

La Master class 2017-2018 a été l'occasion pour les lauréats de se découvrir mutuellement. Joachim GRASSET, salarié et bénévole à la Croix-Rouge, confie : « *La rencontre avec les lauréats de l'APF m'a fait mûrir ! C'est mon souvenir le plus fort de la Master class !* » Jacques GRIMONT, bénévole à la Croix-Rouge, élève-avocat de 25 ans, ajoute : « *C'était la première fois que je rencontrais des jeunes en situation de handicap. Depuis, des liens se sont noués. Et en les écoutant décrire la démocratie participative au sein de leur association, j'ai beaucoup appris.* »

Contacts :
cn.jeunesse@apf.asso.fr ou
noelle.pirony@apf.asso.fr

* *L'Institut de l'Engagement a pour mission d'accompagner des jeunes dans trois parcours, la création d'activité, d'association ou de retour à la formation.*